



VAE - Validation des Acquis de l'Expérience

Prérequis

Justifier d'une expérience d'au moins 1 an cumulé, soit un total minimum de 1607 heures, acquise :

- à temps plein ou temps partiel
- de façon continue ou pas
- dans une activité salariée, non salariée ou bénévole

Cette expérience doit être en lien direct avec la certification visée

« Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte dans la durée d'expérience requise. » (Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002)

Objectifs

- Aider le candidat à s'approprier les éléments nécessaires à la session d'examen
- Aider le candidat à se préparer à la session d'examen
- Assurer son inscription à une session d'examen

Contenu

- Appropriation par le candidat des référentiels en lien avec la certification visée, ainsi que des modalités de validation (déroulement, supports, critères d'évaluation et attendus du jury)
- Mise en place d'une stratégie de réussite et d'un planning d'accompagnement incluant différentes modalités
- Aide méthodologique au repérage des expériences significatives en lien avec le référentiel visé, et appui à l'explicitation des activités correspondantes ; aide au choix des annexes

- Appui à la rédaction et la formalisation des supports requis (ou préparation à une mise en situation)
- Préparation à l'entretien avec le jury (se présenter, exposer son expérience, argumenter ses compétences et sa vision globale du métier, posture)

Évaluation

Un questionnaire de satisfaction est rempli par le candidat à l'issue de l'accompagnement dont il a bénéficié.

Les étapes du parcours VAE

Étape 1 : *Définir un projet de validation d'une certification ou d'un diplôme.*

La certification (diplôme, titre, etc) doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Étape 2 : *Contacter le certificateur pour une étude personnalisée et l'obtention de la recevabilité.*

Vous aurez alors à remplir une demande de recevabilité.

Étape 3 : *Préparer la validation : rédiger et déposer le livret 2.*

Une fois la recevabilité obtenue, il s'agit de rédiger un dossier (Livret 2) où vous décrivez des activités professionnelles en lien avec la certification visée. Il doit ensuite être déposé auprès de l'organisme qui organise le jury. À cette étape, le candidat peut bénéficier d'un accompagnement du **Groupe FCD-FORMACUIR**.

Étape 4 : *L'évaluation finale*

Il s'agit d'une entrevue avec le jury avec lequel vous présentez vos antécédents et votre expérience. Au regard de votre dossier et de votre présentation orale, le jury prend une décision soit de la validation totale de la certification, soit d'une validation partielle, soit d'une non-validation.

Accompagnement VAR Titre Professionnel Piqueur en Maroquinerie

Durée totale : 23 heures

18 heures :

- Élaboration d'une stratégie de réussite au travers d'un plan d'action individualisé avec le candidat à partir des résultats de l'entretien-conseil : identification des actions à mettre en place en parallèle et en complément de l'Accompagnement Méthodologique
- Appropriation par le candidat des référentiels concernés :
 - REAC (Référentiel Emploi Activités Compétences)
 - RC (Référentiel Certification)
- Présentation du déroulé de l'épreuve de synthèse
- Appui méthodologique à la rédaction du Dossier Professionnel
 - Recherche des expériences significatives
 - Aide au choix des annexes
- Préparation à l'entretien de son parcours
 - Présentation de son parcours
 - Argumentation de ses compétences / référentiel du titre visé

5 heures :

- Mise en situation professionnelle
- Entretien final avec le jury, dont présentation du dossier professionnel

Animateur :

Le formateur est dans l'obligation de respecter les règles de confidentialité au cours et à l'issue de formation.

Le formateur communique au stagiaire les règles de sécurité nécessaires au bon déroulement de la session de formation (en particulier l'utilisation des machines).

Il s'assurera de leur mise en application.